

les autres écoles spéciales que nécessitent de notre temps les progrès des sciences et des arts. A elle seule, elle compte aujourd'hui plus d'élèves que les trois autres universités ensemble.

Mais il n'en est pas toujours de même dans les pays catholiques. La situation est quelquefois bien loin d'être aussi nette et aussi tranchée. Cela vient sans doute de ce que la distinction entre les partis ne résulte pas de grands principes opposés, religieux ou moraux, et de ce que les partis sont plutôt l'expression ou la conséquence d'opinions plus ou moins libres et, de fait, d'importance secondaire. Les principes d'ordre élevé n'y sont pas en cause, car les citoyens, à peu d'exceptions près, sont des hommes religieux, sincèrement attachés à leurs institutions religieuses et sociales, quoique les adhérents des partis politiques prennent les noms de conservateurs et de libéraux.

Nous ne voulons, certes, pas dire que cette dernière situation, telle quelle, n'est pas préférable à celle que nous avons décrite auparavant, loin de là ; mais nous croyons que, dans les pays où la religion exerce encore son empire, malgré le mélange, toujours dangereux, du bien et du mal, cette situation est de nature à créer de regrettables malentendus, à faire peser l'accusation de libéralisme sur des hommes qui ne sont pas réellement imbus de mauvais principes, à diviser des forces qui devraient être toutes dirigées vers le bien, enfin à nuire à la lutte contre le mal et au progrès du bien.

II

Revenons maintenant aux diverses espèces de libéralisme que Léon XIII signale dans son Encyclique. Voyons ce qu'il y condamne et ce qu'il y tolère. A la lumière de cet enseignement, nous verrons clairement quels sont ceux qui méritent le nom de libéraux, de sorte que chacun pourra se mettre en garde contre le poison de l'erreur, sans crainte de blesser les droits de la justice et les lois de la charité.

A côté de ceux qui refusent à Dieu et à son Eglise toute sujétion et revendiquent à leur égard une indépendance absolue, il est, dit Léon XIII, des hommes qui admettent la soumission des individus à l'autorité divine, mais qui la nient lorsqu'il s'agit des sociétés ; et c'est de cette doctrine funeste que découle, comme une conséquence de son principe, cette très dangereuse erreur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tandis que, au contraire, il est manifeste que ces deux pouvoirs doivent s'en-